

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 27 Mars 2009

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DES FINANCES
SOUS-DIRECTION DU BUDGET ET DE LA PROSPECTIVE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 7/04

OBJET : Projet de Budget Primitif pour l'exercice 2009 (Budget principal).

- Tous cantons -

RÉSUMÉ : Ce projet de budget pour l'exercice 2009 s'inscrit dans le cadre des orientations qui ont été présentées et débattues lors de la séance du 30 janvier dernier. Les inscriptions de crédits sont proposées en fonctionnement, pour un montant total de **904,7 M€**, soit une progression ramenée à 5,6 % par rapport au BP 2008 (contre + 9,2 % entre BP 2007 et 2008). Pourtant, elles intègrent encore l'augmentation de dépenses obligatoires, directement liées à la hausse des crédits relatifs à la poursuite de transferts de compétences (RSA, personnels TOS notamment) ce qui met d'autant plus en exergue les efforts pour maîtriser l'évolution des autres charges de gestion. Les dépenses d'équipement sont maintenues à un niveau élevé (**231,5 M€ hors dette**) pour participer au soutien de l'économie dans une période qui apparaît de plus en plus difficile. Avec la **dette en capital (59,1 M€)** et les **mouvements de refinancement de la dette et sur emprunts revolving (150 M€)**, **le budget 2009 s'équilibre en mouvements réels à 1,345 milliard d'euros**. Le désengagement de l'Etat envers les collectivités territoriales, la conjoncture qui fait rapidement chuter le produit des droits de mutation et le nécessaire maintien des équilibres financiers du Département ont conduit à procéder à une augmentation de la fiscalité directe départementale qui est consacrée prioritairement à la hausse de l'autofinancement des dépenses d'équipement, maintenues à un niveau élevé ce qui permet au Département de s'inscrire dans les dispositions du plan de relance de l'Etat et de bénéficier d'un double FCTVA en 2009. Dès lors le besoin budgétaire d'emprunt au BP 2009 est ramené à 120,2 M€ contre 192 M€ au BP 2008. Tout en préservant la santé financière du Département, le projet de budget 2009 qui est soumis à l'assemblée départementale, dans ce contexte difficile, permet de répondre aux priorités des Seine-et-Marnais dans les domaines des déplacements, de la solidarité sociale et territoriale, de la jeunesse et de l'éducation et du développement durable.

I. LES CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET DE BUDGET 2009

Le contexte économique qui continue à se dégrader en ce premier trimestre 2009 après la crise financière sans précédent du deuxième semestre 2008 impacte dorénavant directement les finances du Département.

Le produit des droits de mutation doit être proposé à la baisse pour tenir compte à la fois de la forte diminution des transactions sur le marché immobilier et de la baisse de valeur des biens immobiliers et la visibilité sur ce poste reste très délicate..

En dépenses, la progression des charges récemment transférées (le R.M.I., la gestion des personnels TOS des collèges ainsi que celle des routes nationale notamment) est préoccupante car non intégralement compensée. Le solde de cette charge cumulée au fil des années pèse lourd sur les finances départementales (75 M€ depuis 2004).

Une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement a donc été recherchée sans qu'il soit porté atteinte aux priorités d'actions rappelées lors du débat d'orientation budgétaire car elles correspondent aux attentes des Seine-et-Marnais : améliorer et dynamiser l'offre de déplacements, amplifier les politiques en direction des jeunes dans leurs différentes composantes, garantir la solidarité sociale et territoriale et inscrire l'ensemble de ces priorités dans l'agenda 21 départemental.

Face au désengagement de l'Etat en faveur des collectivités territoriales (la DGF n'augmente que de 0,6 % par rapport au BP 2008), à l'absence de réponse sur l'insuffisante compensation des compétences transférées depuis 2004, le recours à une hausse des taux de la fiscalité directe était incontournable pour poursuivre les missions du département en faveur des seine-et-marnais tout en dégagant un niveau d'épargne en adéquation avec le niveau élevé des dépenses d'équipement car elles sont indispensables pour accompagner le dynamisme du territoire et soutenir l'activité économique.

Après une diminution en 2008, le niveau proposé pour les nouvelles autorisations de programme 2009 est élevé et se situe avec 218,5 M€ au dessus de la moyenne des montants votés au titre des AP 2004 à 2008 (soit **216,2 M€**) et surtout des 10 années précédentes, de 1999 à 2008 puisque la moyenne des AP votées était de moins de 200 M€ (199,39 M€)

Pour autant le stock des AP qui reste à couvrir par des CP demeure tout à fait compatible avec les équilibres financiers du Département puisqu'il s'élève à 570,6 M€ à fin 2008 : avec un montant de CP consommés en 2008 (233,5 M€), ce stock à fin 2008 ne représente que 2 ans et 5 mois de crédits de paiement d'investissement, ratio qui place le département en position très favorable. Elle résulte de la qualité des prévisions établies tant en AP qu'en CP depuis plusieurs années.

Si on projette la situation à fin 2009 en prenant en compte tant les AP 2009 que les CP 2009, alors ce ratio de couverture des AP par des CP s'améliore encore légèrement puisque le montant des AP nouvelles 2009 (218,5 M€) est inférieur au montant des CP ouverts (231,5 M€) et le ratio de couverture serait, si tous les CP 2009 étaient consommés, dorénavant inférieur à 2 ans et 5 mois.

La situation actuelle des autorisations de programme est la suivante :

Millésime d'AP	Montant actuel voté ou proposé en M€	Réalisé à fin 2008	Reste à réaliser en M€
AP 2009	218,5		218,5
AP 2008	191,9	74,6	117,3
AP 2007	344,7	139,8	204,9
AP 2006	209,8	133,0	76,9
AP 2005	178,5	129,9	48,7
AP 2004	156,0	136,3	19,8
AP 2003	232,6	190,7	41,9
AP 2002	204,7	180,3	24,4
AP 2001	181,5	156,0	25,4
AP 2000	172,1	170,0	2,2
AP 1999	122,1	121,6	0,4
AP 1998	114,1	107,4	6,6
AP 1997	139,1	138,4	0,7
AP 1996	234,8	233,4	1,5
Total	2 700,5	1 911,4	789,1

- Les crédits de paiement en investissement sont ouverts à un niveau élevé : **231,5 M€** contre **246,7 M€** au BP 2008 et une prévision d'exécution 2008 de 233,5 M€. Près de la moitié de ces crédits est rattachée aux AP 2008 et 2009. Ce niveau de crédits de paiement est très nettement supérieur à la moyenne de référence pour bénéficier du versement anticipé de la TVA sur les dépenses éligibles de 2008 au titre du plan de relance de l'Etat et qui est de 188,9 M€.
- Les crédits de fonctionnement passent de **856,5 M€** au BP 2008 à **904,7 M€** au BP 2009 (+ **5,6 % avec 48,2 M€**). Les dépenses de personnel représentent à elles seules **45 %** de la hausse sous l'effet des transferts de compétences.
- Les recettes réelles de fonctionnement progressent et s'élèvent à **999,8 M€** contre **915,7 M€** au BP 2008 (+ **9,2 %**, **84,1 M€**). Près de **80 %** de cette hausse est dû à l'augmentation des taux de fiscalité qui vous est proposée à cette séance.
- Enfin, l'épargne brute progresse de **35,9 M€** : **95,1 M€** contre **59,2** au BP 2008, conformément aux objectifs fixés lors des orientations budgétaires. Dès lors, l'emprunt d'équilibre s'établit à **120,2 M€** contre **192 M€** au BP 2008.

Ainsi résumé, le projet de BP 2009 s'équilibre comme suit :

	Dépenses			Recettes		
	BP2008	BP2009	Variation	BP2008	BP2009	Variation
Investissement						
Mouvements réels	246,7	231,5	-6,1%	50,5	75,4	49,3%
Dette	205,0	209,1	2,0%	342,0	270,2	-21,0%
Mouvements d'ordre	6,9	7,0	1,5%	66,1	102,0	54,4%
Sous-total investissement	458,5	447,6	-2,4%	458,5	447,6	-2,4%
Fonctionnement						
Gestion courante	822,3	868,1	5,6%	915,7	999,8	9,2%
Intérêts de la dette	34,2	36,6	7,1%			
Mouvements d'ordre	66,1	102,0	54,4%	6,9	7,0	1,5%
Sous-total fonctionnement	922,5	1006,7	9,1%	922,5	1006,7	9,1%
total général	1381,1	1454,3	5,3%	1381,1	1454,3	5,3%

Je vous propose d'entrer plus en détail dans ce budget en examinant successivement :

- la synthèse des créations d'autorisations de programme et des crédits de paiement par politique sectorielle,
- les recettes,
- l'équilibre global et le niveau de vote.

II. DEPENSES PAR POLITIQUE SECTORIELLE

Je vous rappelle que le détail des interventions de chaque secteur figure dans les différents rapports que je vous sou mets par ailleurs, et vous précise que les chiffres qui suivent font l'objet de comparaison entre les propositions 2009 et le Budget Primitif 2008. La présentation des secteurs est la suivante :

- comparaison des ouvertures d'autorisations de programme 2009 et 2008 par politique sectorielle,
- évolution des crédits de paiement d'investissement et de fonctionnement.

II-1. INVESTISSEMENT- Les autorisations de programme :

Les autorisations de programme 2009 s'élèvent à **218,5 M€** (hors dette) et se répartissent de la manière suivante :

Autorisations de programme par Politiques Sectorielles	Création d'AP BP 2008	% / total	Création d'AP BP 2009	% / total	% évolution
Action sociale	2 768 400	1,5%	4 300 614	2,0%	55,3%
Agriculture	700 000	0,4%	900 000	0,4%	28,6%
Culture et Patrimoine	3 303 574	1,8%	2 096 451	1,0%	-36,5%
Dette (subventions en annuités)	946 164	0,5%	779 710	0,4%	-17,6%
Développement économique et local	25 937 561	14,0%	22 743 730	10,4%	-12,3%
<i>Dont Action économique</i>	<i>4 692 400</i>	<i>2,5%</i>	<i>5 796 000</i>	<i>2,7%</i>	<i>23,5%</i>
<i>Aménagement/développement des communes</i>	<i>20 025 161</i>	<i>10,8%</i>	<i>13 687 730</i>	<i>6,3%</i>	<i>-31,6%</i>
<i>Tourisme</i>	<i>1 220 000</i>	<i>0,7%</i>	<i>3 260 000</i>	<i>1,5%</i>	<i>167,2%</i>
Eau et environnement	17 555 000	9,5%	15 067 500	6,9%	-14,2%
Formation - Enseignement	32 517 050	17,6%	74 746 200	34,2%	129,9%
Jeunesse et sports	5 300 000	2,9%	5 625 800	2,6%	6,1%
Logement	4 850 000	2,6%	5 150 000	2,4%	6,2%
Moyens des services	15 968 058	8,6%	11 159 617	5,1%	-30,1%
Sécurité	522 317	0,3%	458 671	0,2%	-12,2%
Transports	6 111 500	3,3%	3 210 000	1,5%	-47,5%
Voirie	68 450 000	37,0%	72 250 000	33,1%	5,6%
Total hors dette en capital:	184 929 624	100,0%	218 488 293	100,0%	18,1%
Dette en capital (hors restructuration)	55 015 070		59 075 251		7,4%
Total hors restructuration de la dette:	239 944 694		277 563 544		15,7%

La progression des autorisations de programme est importante par rapport à 2008 (+ **18,1 %**), mais le niveau proposé à l'occasion de ce BP 2009 se situe seulement un peu au-dessus de la moyenne des montants votés sur les millésimes 2004 à 2008 (**216,2 M€**). Le point marquant est l'exceptionnelle augmentation du secteur de la formation et de l'enseignement (les AP font plus que doubler). Ainsi les AP de ce secteur ajoutées à celle relatives à la voirie représentent **53 %** du montant total proposé.

Formation - Enseignement : 74 746 200 € (+129,9 %/ au BP 2008)

L'inscription de plusieurs projets conséquents explique cette évolution. Il s'agit tout d'abord de la reconstruction du collège La Maillière à Lognes (**19 M€**) et de la construction d'un collège à Saint Germain sur Morin (**12 M€**). Il faut aussi mentionner la réhabilitation de la demi-pension du collège Léonard de Vinci à Saint-Thibault-des-Vignes (**3,5 M€**) et celle de la demi-pension et du SEGPA du collège Wallon à Savigny-le-Temple (**4,7 M€**). Outre ces travaux, le BP 2009 prévoit une accélération exceptionnelle des investissements informatiques en faveur du plan TICE en cohérence avec le projet « Collège du XXIème siècle » (**4 M€**). Enfin, une subvention importante à l'IUT de Sénart (**4 M€**) vous est proposée.

Parallèlement à ces dépenses individualisées, de nouvelles autorisations de programme récurrentes sont proposées en vue de travaux dans les collèges pour **16,4 M€** (notamment pour les travaux d'entretien, de sécurité ou de raccordement au réseau Sem@for) mais aussi pour les aménagements favorisant l'accessibilité des collèges aux personnes à mobilité réduite (**2 M€**) ou l'acquisition de bâtiments démontables (**1,5 M€**).

Voirie : 72 250 000 € (+ 5,6 %/ au BP 2008)

Le programme relatif à la « conservation et l'adaptation du réseau » représente **30,4 M€**. Ces nouvelles autorisations de programme se répartissent entre les travaux réalisés en rase campagne et en traverse d'agglomération à hauteur de **23,1 M€** (dont **5 M€** sur les routes nationales transférées), les interventions sur ouvrages d'art (**2,3 M€**), et les actions individualisées, telle que la remise en état des ouvrages d'art à Provins sur route nationale transférée (**3 M€**) ou le reclassement de certaines sections de routes départementales en voirie communale (**2 M€**).

Les actions destinées à favoriser le développement économique et local progressent fortement et atteignent **19,7 M€** (contre **11,2 M€** lors du BP 2008). Des travaux importants sont en effet prévus, à Cesson et Vert-Saint-Denis sur la RD306 qui relie Sénart à Melun (pour **11,3 M€**), mais aussi sur l'échangeur A4/RD35 (**3 M€**) ou la RD 372 dans le cadre de la rénovation urbaine de Dammarie-les-Lys (**1,4 M€**).

Sur le secteur de la sécurité routière, **11 M€** sont proposés en autorisations de programme. Outre la reconduction de l'enveloppe relative aux opérations de sécurité (**8,6 M€** identique à 2008), l'augmentation constatée par rapport au BP 2008 résulte de l'inscription de deux nouvelles opérations : une étude de faisabilité relative à la suppression des passages à niveaux à Saint-Pierre-les-Nemours (**2 M€**) ainsi que l'aménagement du carrefour RD50/RN637 à Fleury-en-Bière (**0,4 M€**).

Enfin, **6 M€** sont prévus au titres des AP relatives aux contrats triennaux et liaisons douces, permettant de prendre en compte les demandes actuellement instruites.

Eau et environnement : 15 067 500 € (- 14,2 %/ au BP 2008)

A périmètre constant, si on excepte l'opération exceptionnelle d'acquisition du site des Olivettes à Trilbardou (**2 M€**), l'évolution de ce secteur serait ramenée à - 3,1 % de BP à BP.

L'inscription 2009 prévoit **6,7 M€** en faveur des actions d'assainissement pour la construction de nouvelles stations d'épuration (notamment sur Coulommiers et les communautés de communes de Fontainebleau – Avon et des Deux fleuves) ou le traitement des boues. Parallèlement, les autorisations de programme affectées à l'eau potable sont en progression depuis deux ans. Conformément aux préconisations du plan départemental de l'eau, le Département s'engage à aider les communes à améliorer la sécurité et la qualité de leurs eaux. **5,7 M€** sont proposés à l'occasion de ce BP 2009.

Le secteur des ENS représente **1,5 M€** qui permettront l'aménagement du bois de la Bergette à la Ferté-sous-Jouarre et le lancement des études relatives à l'aménagement des Olivettes à Trilbardou (**0,5 M€**), ainsi que la poursuite des opérations récurrentes d'acquisition de nouveaux sites et de matériel, la réalisation d'études mais aussi le versement de subventions aux communes pour les acquisitions et les aménagements de sites ou de chemins de randonnées (**1 M€**).

Aménagement et développement des communes : 13 687 730 € (- 31,6 %/ au BP 2008)

Les évolutions des différents programmes regroupés au sein de ce secteur sont très contrastées : en effet, aucun nouveau dossier n'est proposé dans le cadre des contrats CONT.A.C.T. et CLAIR alors que le BP 2008 incluait six projets pour **5,8 M€**. A l'inverse, sur l'autorisation de programme 2009, trois candidatures seront retenues au titre des C3D : Pays de Meaux (**7,1 M€**), Pays Bassée Montois (**1,7 M€**) et Pays de l'Ourcq (**1,1 M€**), alors qu'en 2008 l'AP votée à hauteur de 6,6 M€ ne concernait que le SAN du Val Maubuée.

De même le programme relatif aux autres actions d'aménagement qui présentait l'année dernière une AP exceptionnelle liée au rachat du réseau SYMSEVAS pour 1,5 M€ ainsi que les AP de financement du contrat de Parc (0,9 M€), ne concerne en 2009 que l'extension du réseau fibre optique pour **0,3 M€**.

Enfin, une enveloppe 2009 finançant les contrats régionaux (**0,7 M€**) vous est proposée lors de ce BP, montant stable par rapport à 2008.

Moyens des services : 11 159 617 € (- 30,1 %/ au BP 2008)

Les nouvelles autorisations de programme relevant du secteur des bâtiments représentent **5,1 M€** et progressent de **42,9 %**. Cette progression est principalement centrée sur les travaux à effectuer dans les centres d'exploitation et les Agences Routières Départementales. Ainsi, le centre d'exploitation de la Ferté sous Jouarre sera reconstruit, et ceux de Dammartin-en-Goële et Tournan-en-Brie seront réhabilités (pour un montant total de **1 M€**). Ces crédits viendront compléter ceux traditionnellement proposés en études et travaux divers (**1 M€**). Les propositions relatives aux bâtiments sociaux sont en légère augmentation (+ **5,6 %**) et financeront pour **0,8 M€** les travaux courants mais aussi l'acquisition d'un terrain à Coulommiers (**0,3 M€**).

A l'inverse, l'ensemble des moyens matériels diminue par rapport au BP 2008, ils seront financés à hauteur de **5,7 M€**. La baisse concerne essentiellement les moyens informatiques (**4 M€**) et les acquisitions de véhicules (**0,9 M€**). Les mobiliers et matériels restent stables (**0,8 M€**) malgré le transfert des moyens du Laboratoire, du budget annexe vers le budget principal.

Jeunesse et sports : 5 625 800 € (+ 6,1 %/ au BP 2008)

Les nouvelles autorisations de programme de ce secteur permettront de financer l'ensemble des dossiers recevables instruits en 2008.

En 2009, les AP nouvelles serviront prioritairement le financement des équipements sportifs d'accompagnement de collèges, la mise en conformité hygiène et sécurité des installations sportives, et les équipements intercommunaux. Ainsi, les autorisations de programmes liées à la construction ou réhabilitation de gymnases ou de stades s'élèvent à **2,3 M€**, et celles des autres équipements sportifs ou socio-éducatifs et polyvalents à **3,4 M€**.

Logement : 5 150 000 € (+ 6,2 %/ au BP 2008)

Le Département soutiendra l'OPH 77, (**4 M€** en 2009 contre 3,6 M€ en 2008) à travers une convention formalisant les critères à satisfaire en terme de construction de logements, de remise en état et de réhabilitation du patrimoine. Cette aide est essentielle et permettra à l'Office de prétendre aux financements de la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social.

Le « Fonds de développement local du logement » (**0,9 M€** en 2009 contre **1,3 M€** en 2008), finance la construction de logements sociaux et les aides aux propriétaires occupants.

Enfin, une action soutenant la création de résidences sociales est prévue pour **0,2 M€**.

Action économique: 5 796 000 € (+ 23,5 %/ au BP 2008)

La principale autorisation de programme 2009 concerne les pôles de compétitivité (3 M€). En augmentation de 0,5 M€, ces crédits permettront de financer les projets des entreprises et des laboratoires de recherche labellisés par les pôles en 2009.

Le deuxième point marquant de ce secteur est le doublement des crédits pluriannuels consacrés aux requalifications des zones d'activités (2 M€). Le Département sera en mesure de participer en 2009 à deux projets de requalification et mènera une étude sur ce thème pour quantifier les besoins et redéfinir les priorités.

Action sociale: 4 300 614 € (+ 55,3 %/ au BP 2008)

Représentant 60 % des nouvelles autorisations de programme, le secteur de « l'accueil en établissements des personnes handicapées » progresse de 1 M€ pour atteindre 2,6 M€. Plusieurs foyers de vie pour des handicapés mentaux seront subventionnés notamment à Pomponne (0,5 M€), Bussy-Saint-Georges (0,5 M€) et Savigny le temple (0,3 M€). D'autres types de structure seront aussi aidés dans leurs acquisitions immobilières et mobilières ou leurs travaux : les centres d'accueil de jour (à Vulaines pour 0,5 M€) ou les foyers d'hébergement pour les travailleurs handicapés (à Villeparisis pour 0,4 M€).

L'accueil des personnes âgées en établissement est aussi en augmentation par rapport à 2008 (+ 0,6 M€ soit 0,9 M€ au total pour 2009). La restructuration de l'hôpital intercommunal de Jouarre se poursuit et une subvention pour l'acquisition de mobilier (0,3 M€) est prévue au BP. Le centre hospitalier de Montereau-Fault-Yonne sera aidé pour équiper son unité de soins de longue durée (0,2 M€), et les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de l'Abbaye Notre Dame de Jouarre et d'Amillis dans le cadre de leurs travaux de rénovation ou d'aménagement (0,2 M€).

Tourisme: 3 260 000 € (+167,2 %/ au BP 2008)

Prévu dans le cadre du Contrat de Plan Région/Département, le projet d'un pôle international du tourisme fait, actuellement, l'objet d'une étude quant à son contenu et ses besoins.

Le déménagement du Comité Départemental du Tourisme au sein de cette nouvelle structure générera des frais auxquels le Département participera. La progression de 2 M€ du secteur du tourisme résulte de cet engagement. Complétant cette inscription, les opérations 2008 ont été reconduites : les subventions aux trois pôles touristiques (pour 0,3 M€ chacun), au CDT, aux offices de tourisme et aux structures d'hébergement (hébergements de plein air, hôtelleries indépendantes, aménagements pour l'accès aux personnes à mobilité réduite...) (0,5 M€).

Transports: 3 210 000 € (- 47,5 %/ au BP 2008)

Deux raisons expliquent cette variation :

- la première résulte de la modification du dispositif des aides à l'acquisition de véhicules. Dorénavant, le STIF versera directement ces subventions aux transporteurs sans l'intermédiaire de la Région et du Département. Sur le programme « transports publics » une autorisation de programme est néanmoins maintenue pour les autres dispositifs : vidéosurveillance, systèmes d'aides à l'exploitation (0,1 M€ en 2009 contre 0,4 M€ en 2008 pour équipement des lignes SME et 0,9 M€

pour le PAM). Je vous rappelle que ces opérations sont sans incidence budgétaire, puisque compensées intégralement par des recettes régionales. Sur le même programme, on peut signaler l'inscription en 2009 de l'amélioration du service de la ligne Meaux / La Ferté Milon (**3 M€**).

- La seconde relève du Plan de Déplacement Urbain, où les projets 2009 sont inférieurs à ceux de l'année passée (**0,1 M€ en 2009** contre **1,4 M€** en 2008).

Culture et patrimoine: 2 096 451 € (- 36,5 %/ au BP 2008)

Les AP 2009 relatives au patrimoine monumental s'élèvent à **0,8 M€**. Elles se répartissent entre les programmes d'aides aux communes pour la valorisation et la conservation de leur patrimoine, qu'il soit public ou privé, protégé ou non. Ce montant est stable par rapport à celui voté au BP 2008.

A l'inverse, les propositions faites en faveur de la médiathèque diminuent (- **13,8%**), mais elles permettront toujours l'accroissement du fonds documentaire et les versements aux communes pour leurs équipements mobiliers ou informatiques.

Cette tendance est aussi présente dans le domaine des musées où les nouvelles autorisations de programme diminuent de **0,9 M€** à **0,1 M€** en 2009. Cette constatation doit être nuancée en rappelant que l'année 2008 avait été marquée par la création d'une opération en faveur du projet de musée de la gendarmerie à Melun (**0,5 M€**) et d'une seconde en vue de l'acquisition d'une œuvre de Jean-Baptiste Corot (**0,3 M€**).

II-2. INVESTISSEMENT- crédits de paiement :

Les crédits de paiement 2009 s'élèvent à **231,5 M€** (hors dette en capital).

Crédits de paiement par Politiques Sectorielles	BP 2008	% / total	BP 2009	% / total	% évolution
Action sociale	8 407 698	3,4%	8 336 393	3,6%	-0,8%
Agriculture	1 297 250	0,5%	1 027 900	0,4%	-20,8%
Culture et Patrimoine	5 124 054	2,1%	3 951 610	1,7%	-22,9%
Dette (Subventions en annuités)	946 164	0,4%	779 710	0,3%	-17,6%
Développement économique et local	31 061 599	12,6%	25 737 380	11,1%	-17,1%
<i>Dont - Action économique</i>	3 298 307	1,3%	3 013 706	1,3%	-8,6%
<i>-Aménagement/développement des communes</i>	26 644 839	10,8%	20 622 024	8,9%	-22,6%
<i>-Tourisme</i>	1 118 453	0,5%	2 101 649	0,9%	87,9%
Eau et environnement	18 830 738	7,6%	17 432 437	7,5%	-7,4%
Formation - Enseignement	64 410 962	26,1%	61 905 957	26,7%	-3,9%
Jeunesse et sports	2 774 533	1,1%	3 724 808	1,6%	34,2%
Logement	5 469 299	2,2%	5 352 224	2,3%	-2,1%
Moyens des services	16 306 688	6,6%	15 716 092	6,8%	-3,6%
Sécurité	4 532 459	1,8%	4 460 673	1,9%	-1,6%
Transports	2 940 027	1,2%	6 074 599	2,6%	106,6%
Voirie	84 561 362	34,3%	77 043 801	33,3%	-8,9%
Total	246 662 833	100,0%	231 543 583	100,0%	-6,1%
Dette en capital (hors restructuration)	55 015 070		59 075 251		7,4%
Total hors restructuration	301 677 903		290 618 834		-3,7%

Les secteurs « voirie » et « enseignement » mobilisent, comme au BP 2008, **60 %** des crédits de paiement. Néanmoins, leurs crédits sont globalement en diminution de **6,7 %** soit **- 10 M€**. Les crédits inscrits au projet de budget primitif se répartissent de la manière suivante :

Voirie : 77 043 801 € (- 8,9 %/ au BP 2008)

Le programme de conservation et d'adaptation du réseau représente **23,2 M€** contre **26,2 M€** en 2008. Les routes départementales nécessitent une inscription globale de **12,6 M€** répartie en travaux sur traverse d'agglomération et en rase campagne d'une part (**9,8 M€**) et les ouvrages d'art d'autre part (**2,8 M€**). Les routes nationales transférées mobilisent un montant total de **8,3 M€** dont **5,3 M€** pour les ouvrages d'art qui nécessitent une importante remise en état.

Au titre du développement économique et local, le Département prévoit un financement sur de nombreuses opérations (**20,5 M€**). Parmi les plus importantes, il faut citer : le contournement de Brie-Comte-Robert (**4,2 M€**), les modifications apportées aux échangeurs de Le Pin (**3,8 M€**) et de Villeparisis (**2,7 M€**) ou les travaux liés à la rénovation urbaine de Dammarie-les-Lys (déjà mentionnée dans le paragraphe relatif aux autorisations de programme).

Les opérations en faveur de la sécurité routière restent à un niveau stable : **12,8 M€**. Outre les actions diverses financées à hauteur de **9,6 M€**, il faut mentionner plus spécifiquement les crédits

alloués à la conduite apaisée en forêt de Fontainebleau (**1,7 M€**) et ceux réservés à l'aménagement des carrefours sur la RD 411 qui relie Montereau-Fault-Yonne au Département de l'Aube (**1,3 M€**).

Dans le cadre du programme de raccordement des pôles, le projet de Budget primitif prévoit un montant de **6,6 M€**, réparti entre la liaison sud de Chelles (**3,9 M€**), la déviation ouest de Nangis (**1,9 M€**) et l'aménagement de la RD 231 entre Provins et la RN4 (**0,8 M€**).

Formation - enseignement : 61 905 957 € (- 3,9 %/ au BP 2008)

Représentant 40 % de ce secteur, les constructions et les réhabilitations mobilisent **25,4 M€**. Les principaux collèges qui sont concernés par ces travaux sont les collèges de Lizy-sur-Ourcq (**4 M€**), Parc Frot à Meaux (**3,5 M€**), Paul Eluard et Malraux à Montereau (respectivement : **3,4 M€** et **2 M€**) et Gérard Philipe à Villeparisis (**2,7 M€**).

Parallèlement, d'autres investissements sont prévus en travaux courants (**13,9 M€**), de sécurité (**3,3 M€**) ou de réhabilitation des demi-pensions (**3,1 M€**, dont celle du collège Mon Plaisir à Crécy-la-Chapelle pour **1,5 M€**). De plus, je vous rappelle l'effort tout particulier fait en faveur des aides à la pédagogie avec l'opération « TICE pour collège du XXI siècle » déjà mentionné plus haut. L'autorisation de programme de **4 M€** est intégralement inscrite en crédits de paiement 2009.

Aménagement et développement des communes : 20 622 024 € (- 22,6 %/ au BP 2008)

En progression de **30,2 %**, les crédits de paiement mobilisés par les C3D s'élèvent à **6,2 M€**, principalement sur les contrats suivants : San de Sénart (**1,8 M€**), Marne et Gondoire (**1,5 M€**), Melun Val de Seine (**1,4 M€**) et Marne et Chantreine (**0,6 M€**).

Les CADUCE, eux aussi en augmentation (+ **44,4 %** pour **3,7 M€** au total), financeront notamment les projets entrepris par les communes de Meaux (**0,7 M€**), Le Mée sur Seine (**0,7 M€**), Torcy (**0,4 M€**) et Avon (**0,3 M€**).

Des aménagements importants seront aussi aidés dans le cadre des contrats CLAIR pour un total de **2,6 M€**, dont ceux de Dammartin-en-Goële (**0,7 M€**) et des Pays Provinois, Créçois et Fertois. Les autres types de contrats, finançant un grand nombre d'opérations, peuvent être rapidement mentionnés : contrats ruraux (**2,4 M€**), contrats régionaux (**1,3 M€**) et CONT.A.C.T. (**1,8 M€**).

Si les crédits attachés à la politique contractuelle sont en augmentation, on constate une diminution importante de ceux des autres actions d'aménagement. Cette baisse est à nuancer : d'une part, la subvention qui sera versée à notre délégataire de service public Sem@for77 en 2009, correspond au solde des sommes qui lui sont dues, soit **1,5 M€** (contre **10,9 M€** en 2008) et d'autre part, une dépense importante a été faite en 2008 lors du rachat du réseau SYMSEVAS (pour **1,4 M€**).

Eau et environnement : 17 432 437 € (- 7,4 %/ au BP 2008)

Le programme de subventions aux communes pour l'assainissement de leurs eaux est en augmentation de **20 %** pour un montant total de **6,5 M€**. Il participera au financement des projets rendus obligatoires par la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines. De plus, les propositions de crédits de paiement liées à l'eau potable représentent pour 2009, **3,1 M€** et celles pour le traitement des déchets **3 M€** (soit + **0,9 M€**).

Le secteur des Espaces Naturels Sensibles est en diminution de **2,3 M€**, après une année 2008 marquée par l'acquisition du site de Tribaldou (**1,3 M€**) et des aménagements importants tels que ceux réalisés à Fontaineroux (**0,5 M€**) ou à Livry (**0,4 M€**). Outre le programme d'études et d'acquisition, le secteur propose aussi des dispositifs d'aides directes aux communes pour leurs propres acquisitions et aménagements (**1,3 M€** dont **0,4 M€** au titre des chemins de randonnées). L'inscription proposée, en faveur des ENS, permettra de poursuivre les actions déjà engagées et d'initier la nouvelle politique votée lors de la séance du 30 janvier 2009.

Moyens des services : 15 716 092 € (- 3,6 %/ au BP 2008)

Afin de faire face aux dépenses liées aux centres d'exploitation et aux Agences Routières Départementales, le programme relatif aux bâtiments de voirie mobilise **2,1 M€** en 2009. Outre les études et travaux courants (**1,3 M€**), une provision de **0,6 M€** a été faite en vue de projets plus importants et urgents, déjà évoqués plus haut, comme la reconstruction du centre d'exploitation de La Ferté sous Jouarre et la réhabilitation des centres de Dammartin-en-Goële et de Tournan-en-Brie.

Les bâtiments sociaux nécessitent une inscription de **1,8 M€** pour financer les travaux habituels mais aussi des opérations plus conséquentes comme les études liées à la construction de la MDS de Roissy-en-Brie, la mise en sécurité du foyer de l'enfance à Provins ou l'acquisition d'un terrain à Coulommiers (pour **0,3 M€** chacune). Les autres bâtiments départementaux bénéficieront de **4,6 M€** de crédits de paiement répartis notamment entre les bâtiments administratifs, les locaux accueillant le regroupements du Laboratoire vétérinaire et le Laboratoire d'analyses (**1 M€**), les musées (**0,8 M€**), ou encore la médiathèque (**0,3 M€**).

Le coût des moyens matériels à disposition des services diminuent légèrement en 2009 pour un montant global de **6,7 M€** (soit - **4,5 %**) malgré l'intégration dans le budget principal des besoins du Laboratoire (**0,6 M€**) après la clôture du budget annexe à fin 2008. Le poste le plus important concerne le matériel informatique et de télécommunication (**4,6 M€**), suivi par le mobilier et les autres matériels (**1,2 M€**). Parallèlement, les crédits alloués aux acquisitions de véhicules diminuent de **21,6 %** pour atteindre **0,9 M€** contre **1,2 M€** en 2008.

Action sociale : 8 336 393 € (- 0,8 %/ au BP 2008)

Ce secteur reste globalement stable mais regroupe des situations très contrastées. L'accueil en établissement des personnes âgées mobilise **4,8 M€** en crédits de paiement 2009 et enregistre une diminution de **11,4 %**. Deux projets sont particulièrement significatifs : la restructuration de l'hôpital intercommunal de Jouarre (**1,6 M€**) et les travaux effectués à l'hôpital local de Brie Comte Robert (**1,3 M€** pour sa restructuration et la construction d'une unité pour malades d'Alzheimer).

A l'inverse, le programme en faveur des établissements accueillant des personnes handicapées est en forte progression (**2,7 M€** soit + **71,2 %**). Parmi les opérations les plus importantes, il faut citer, d'une part, les soldes des subventions allouées au foyer d'hébergement pour traumatisés crâniens à Savigny-le-Temple (**0,4 M€**), au foyer occupationnel Sésame Autisme à Chelles (**0,3 M€**) et au foyer d'accueil médicalisé à Chenoise (**0,3 M€**). D'autre part, les versements octroyés à de nouvelles opérations proposées à ce BP 2009, participeront au financement des travaux et du mobilier du foyer d'accueil médicalisé d'Amillis (**0,3 M€**) et du foyer de vie pour handicapés psychiques à Savigny-le-Temple (**0,3 M€**).

Transports : 6 074 599 € (+ 106,6 %/ au BP 2008)

Le programme relatif aux transports publics progresse de **2,1 M€** (soit + **90,5 %** pour un montant total de **4,4 M€**). Le dispositif d'aide à la mobilité des personnes handicapées (PAM 77) prévoit des subventions au titre des acquisitions des véhicules et du matériel informatique nécessaire à ces véhicules ou à la centrale de réservation, pour un montant de **1,3 M€**. D'autre part, la volonté du Département de développer les liaisons de transport en commun en site propre se décline en 2009 sur deux opérations importantes. La première concerne les travaux d'aménagement de la liaison entre Evry et Sénart (**1,1 M€** en 2009, en partenariat avec la Région et le Conseil général de l'Essonne) et la seconde finance les études préparatoires à la ligne entre Sénart et Melun (**0,7 M€**).

Les crédits de paiements alloués au Plan de Déplacement Urbain progressent aussi fortement (+ **1 M€**) essentiellement par l'inscription de la participation départementale au réaménagement des voies d'accès à la gare de Tournan-en-Brie (**1 M€**).

Il faut rappeler que cette forte augmentation des dépenses est aussi accompagnée d'une évolution similaire des recettes d'investissement.

Logement : 5 352 224 € (- 2,1 %/ au BP 2008)

Représentant **75 %** des crédits de paiement 2009 de ce secteur, les conventions d'objectifs, déjà évoquées plus haut, mobilisent **4 M€** (+ **11,1 %**). Elles sont complétées par les actions du fonds de développement local du logement (**1,2 M€** en faveur de la construction de logements sociaux et des aides aux propriétaires occupants) et par les subventions spécifiques (**0,2 M€** notamment pour un Foyer Jeunes Travailleurs à Vaux-le-Pénil et une résidence sociale à Meaux).

Sécurité : 4 460 673 € (- 1,6 %/ au BP 2008)

Ce secteur finance en 2009 trois opérations. Les deux plus importantes concernent la reconstruction de la gendarmerie de Donnemarie-Dontilly (**3,4 M€**) et la construction de celle de Cély-en-Bière (**0,6 M€**). La dernière opération finance les subventions en annuité qui correspondent à l'amortissement du capital des emprunts souscrits par le S.D.I.S. avant 1999 (**0,5 M€**).

Culture et patrimoine : 3 951 610 € (- 22,9 %/ au BP 2008)

Les actions culturelles mobilisent **1,7 M€** pour participer à plusieurs projets tels les complexes cinématographiques du Plateau de Brie (**0,6 M€**) et du Sud Seine-et-Marne (**0,2 M€**), ainsi que les aménagements du quartier Henri IV au Château de Fontainebleau (**0,3 M€** pour y accueillir le Centre Européen de Musique de Chambre).

Les autres crédits de paiement du secteur permettront, notamment de financer des aides en faveur du patrimoine monumental (**1 M€** dont les monuments de Provins) ou de l'accroissement du fonds documentaire de la médiathèque départementale (**0,6 M€**).

II-3. FONCTIONNEMENT :

En 2009, sont prévus **904,7 M€** de crédits de paiement, en augmentation de **5,6 %** par rapport au Budget primitif 2008. Ils se répartissent ainsi :

Crédits de paiement par Politiques sectorielles	BP 2008	% / total	BP 2009	% / total	% évolution
Action sociale	407 055 140	47,5%	425 402 850	47,0%	4,5%
Agriculture	750 205	0,1%	759 000	0,1%	1,2%
Autres interventions	2 413 500	0,3%	2 370 500	0,3%	-1,8%
Culture et Patrimoine	9 725 633	1,1%	9 611 955	1,1%	-1,2%
Dette (frais financiers)	34 209 566	4,0%	36 649 308	4,1%	7,1%
Développement économique et local	23 048 749	2,7%	24 000 490	2,7%	4,1%
<i>dont: Action économique</i>	18 716 849	2,2%	19 442 856	2,1%	3,9%
<i>-Aménagement/développement des communes</i>	1 259 600	0,1%	1 436 874	0,2%	14,1%
<i>Tourisme</i>	3 072 300	0,4%	3 120 760	0,3%	1,6%
Eau- Environnement	6 635 877	0,8%	6 499 931	0,7%	-2,0%
Formation - Enseignement	32 225 242	3,8%	32 029 774	3,5%	-0,6%
Jeunesse et sports	7 013 282	0,8%	7 117 179	0,8%	1,5%
Logement	5 363 728	0,6%	5 069 112	0,6%	-5,5%
Moyens des services	176 403 605	20,6%	195 908 366	21,7%	11,1%
Sécurité	102 208 300	11,9%	105 941 730	11,7%	3,7%
Transports	38 177 391	4,5%	42 184 117	4,7%	10,5%
Voirie	11 230 000	1,3%	11 170 000	1,2%	-0,5%
TOTAL	856 460 218	100,0%	904 714 312	100,0%	5,6%

Action sociale : 425 402 850€ (+ 4,5 %/ au BP 2008)

Ce secteur représente un peu moins de **50 %** de nos dépenses de fonctionnement 2009 et progresse de **4,5%** sur un an.

Le premier poste de dépenses de ce secteur concerne **l'aide à l'enfance** pour **137,2M€**. Ces crédits de paiement financent l'accueil des enfants soit en établissement (**66 M€**) soit au sein des familles des assistants familiaux (**38,4 M€**) mais aussi les mesures de prévention (**28,3 M€** en faveur notamment des aides à domicile, des équipes de prévention spécialisée...). L'évolution des dépenses liées à l'enfance est de **+ 2,2 %**, centrée sur l'accueil familial des enfants elle s'élève à **2,9 M€**. Elle résulte de plusieurs causes dont la revalorisation des indemnités d'entretien, d'éducation et de conduite, et la création d'une indemnité départementale d'ancienneté pour les assistants familiaux.

Le secteur des personnes handicapées mobilise, en 2009, **109 M€** (soit **+ 4,5%** par rapport au BP 2008). La principale dépense relève de l'accueil en établissements avec **84 M€** proposés dont **75,2 M€** pour les frais liés à l'hébergement et **7 M€** pour les services d'aide et d'accompagnement social et médico-social à domicile. L'aide au maintien à domicile représente **23,7 M€**, dont **11,5 M€** au titre de l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP) et **7 M€** pour la Prestation de Compensation du Handicap (PCH). Au 31 décembre 2008, on compte 560 bénéficiaires de la PCH contre 1766 allocataires de l'ACTP (nombre en baisse de 15 % en 2008). Pour terminer, il faut rappeler que la subvention qui sera versée à la Maison Départementale des Personnes Handicapées progresse de 5 % et atteint **4,1 M€** (montant auquel il faut ajouter le versement de la participation de la CNSA de **0,8 M€**).

Le secteur des Personnes Agées augmente de **5,6 %**. Cette augmentation est principalement due à la progression de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie. Sur la base d'une augmentation des tarifs et d'une progression du nombre des bénéficiaires, il est proposé d'inscrire un montant de **47,3 M€**, en augmentation de **3,2 M€** par rapport au BP 2008. D'autre part, on constate une progression de **0,9 M€** sur le programme relatif aux aides ménagères. Elle correspond à la participation reçue de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie au titre de l'accord cadre de développement et de modernisation de l'aide à domicile signé pour une durée de trois ans. La participation du Département reste constante à 250 000 €.

Les allocations RMI-RSA augmentent de 6 millions d'euros soit **72,3 M€** au total. La prévision de dépense pour l'année 2009 prend en compte l'application de la loi du 1^{er} décembre 2008 portant généralisation, à compter du 1^{er} juin 2009, du revenu de solidarité active (R.S.A.) et l'intégration des anciens allocataires de l'A.P.I. au sein du dispositif R.S.A.

Le dernier domaine du secteur de l'action sociale concerne **l'aide à la petite enfance** qui reste stable avec une inscription de **17,2 M€**, principalement sur les aides au fonctionnement des modes d'accueil (**8,6 M€** dans le cadre du plan 1 000 places en cinq ans) et l'aide financière à la famille « Bébébonus » (**4,7 M€**).

Moyens des services : 195 908 366 € (+ 11,1 %/ au BP 2008)

Deuxième secteur du budget de fonctionnement, les moyens des services mobilisent **195,9 M€** de crédits de paiement pour l'année 2009 soit une progression de **11,1%**.

Ce secteur est composé à **88,2 %**, des frais liés au personnel. La masse salariale, à elle seule, augmente de **18,1 M€** (soit + **12,3 %**). Cette progression est liée au financement en année pleine des créations de postes 2008, à la révision du régime indemnitaire, mais aussi prend en compte la poursuite du processus de décentralisation (+ 6 % d'agents rémunérés) et la réintégration dans le budget principal des dépenses de personnel du budget annexe « Laboratoire d'analyses ».

Les autres dépenses du secteur relèvent des frais liés à l'entretien des bâtiments (**8,2 M€**), aux moyens informatiques et de télécommunication (**3,6 M€**), aux frais d'assurances (**2,2 M€**) à l'entretien des véhicules (**1,4 M€**) mais aussi à une multitude de dépenses courantes (contrats de prestations de services, études, fournitures, documentation, affranchissement, mobilier ...).

Sécurité : 105 941 730 € (+ 3,7 %/ au BP 2008)

La convention, passée entre le Département et le S.D.I.S., et adoptée le 14 décembre 2007, prévoit que la participation départementale est fixée chaque année par avenant technique. Cette dernière, fixée à **105,9 M€** pour 2009, correspond à la contribution maximale (**111,9 M€**) minorée du montant des dépenses prises en charge dorénavant par le Département (**3,5 M€** dont grippe aviaire, réquisitions, événements exceptionnels ...) et d'une fraction de l'excédent dégagé par le S.D.I.S sur sa gestion 2008 (**2,5 M€**).

Transports : 42 184 117 € (+ 10,5 %/ au BP 2008)

La participation départementale aux frais des transports scolaires est stable par rapport à 2008 pour un montant de **21,3 M€** en tenant compte, notamment, des hausses réglementaires fixées par le S.T.I.F. et de l'accroissement du nombre d'élèves utilisateurs de la carte Imagine-R (compensé par la diminution de la fréquentation des lignes régulières). Cette dépense sera complétée par l'ouverture d'une autorisation d'engagement de **0,1 M€** menée sur deux ans, afin de financer une

étude de sécurité des points d'arrêt sur les routes départementales qui devra déterminer les zones à risque et les mesures d'urgence à prendre.

Les crédits de paiement alloués aux transports publics augmentent de **22,8 %**, soit un montant total de **20,7 M€**. Plus de **30%** de cette somme correspond à la participation versée au S.T.I.F. (**7,1 M€** soit + **2,7 %**). L'opération relative aux lignes conventionnées mobilise **5,2 M€** (soit + **9,2 %**) pour assumer nos engagements déjà contractualisés (lignes « Seine-et-Marne Express », lignes de bassin et autres réseaux de transports) mais aussi financer de nouveaux projets. L'année 2009 marque aussi la prise en compte en année pleine du dispositif PAM 77 : **3,7 M€** seront versés au délégataire de service public, en partie compensés par des recettes à percevoir de la Région et du S.T.I.F. (**2,3 M€**). Pour terminer il faut citer aussi d'autres dépenses importantes du secteur, qui restent stables en 2009 : les participations aux cartes Rubis et Améthyste (**3 M€**) et l'entretien des abris voyageurs (**0,7 M€**) ; mais aussi une dépense qui progresse fortement : le transport à la demande (**0,5 M€**).

Frais financiers : 36 649 308 € (+7,1 %/ au BP 2008)

Augmentant de **2,4 M€**, les frais financiers correspondent à plusieurs natures de dépenses : la plus importante est celle des intérêts des emprunts (**34,9 M€**), complétée du coût prévisionnel des instruments de trésorerie (**3 M€** pour les lignes et les billets de trésorerie). Une inscription négative est prévue pour le paiement des Intérêts Courus Non Echus, soit - **1,7 M€**. Ce montant résulte de la différence entre le montant des intérêts courus en 2008 et payables en 2009 et le montant des intérêts courus en 2009 et payables en 2010. Une provision, de **0,4 M€**, est aussi faite pour couvrir les frais susceptibles d'être induits par les instruments de couverture contre les risques de taux.

Formation - Enseignement : 32 029 774 € (- 0,6 %/ au BP 2008)

Les aides apportées aux collèges publics s'élèvent à **21,3 M€** et sont globalement en faible diminution, notamment due à la non reconduction de la subvention d'équilibre au budget annexe du Laboratoire d'analyse (**1,2 M€** au BP 2008). Représentant plus de **65 %** de ce domaine, la participation du Département aux budgets des collèges publics mobilise **14,2 M€** en 2009, contre **13,9 M€** en 2008. De plus, les collèges bénéficient d'une inscription de **5,3 M€** pour couvrir leurs dépenses d'entretien. Les aides à la scolarité des collégiens comportent deux opérations principales. La première correspond aux dotations versées aux collèges au titre de la restauration scolaire pour **2,7 M€** et la seconde regroupe les aides apportées sous forme de bourses (**1,5 M€**). Les collèges privés reçoivent, au même titre que les collèges publics, une dotation de fonctionnement d'un montant global de **2,1 M€**, à laquelle s'ajoute le forfait d'externat de **1,9 M€** qui correspond à leurs dépenses de personnels non enseignants.

Parallèlement à ces dépenses liées aux collèges, le Département poursuit ses engagements en faveur de l'enseignement supérieur. Le dispositif « Mobil'études », lancé en 2008 en faveur des étudiants, connaît un réel succès avec 2 500 dossiers reçus éligibles. La provision 2009 doit être supérieure à celle de 2008 pour faire face à la montée en puissance de ce dispositif pour s'établir à **1,4 M€**.

Action économique : 19 442 856 € (+ 3,9 %/ au BP 2008)

L'essentiel des ouvertures de crédits de paiement du secteur relève du programme « insertion et emploi ». Grâce à une inscription de **8,3 M€**, le Département aidera différentes structures menant des actions d'insertion : associations d'accompagnement vers l'emploi, ateliers et chantiers d'insertion, associations intermédiaires, entreprises de travail temporaire, l'association

Initiatives 77 (**1 M€**), mais aussi poursuivra ses engagements pris dans le cadre des appels à projets passés en 2005 et 2007. Complétant ces dispositifs, des crédits de paiement d'un montant global de **5,6 M€** sont alloués en faveur des jeunes (**0,6 M€**) et des différents types d'emplois aidés (contrat d'avenir, contrat d'insertion, revenu minimum d'activité, emplois tremplin ...).

Outre ces crédits d'insertion, le Département soutient d'autres mesures en faveur de l'économie. Par l'intermédiaire de Seine-et-Marne Développement, les entreprises sont conseillées (**0,2 M€**), aidées lors de leur création (**0,3 M€**) et dans leur recherche d'investisseurs (**0,4 M€**).

Voirie : 11 170 000 € (- 0,5 %/ au BP 2008)

L'entretien du réseau départemental nécessite une inscription de **10,3 M€**, stable par rapport à 2008. Les autres dépenses résiduelles concernent les études, l'aménagement extérieur des Agences Routières Territoriales, l'entretien des plantations ainsi que des actions de sensibilisation à la sécurité routière.

Culture et Patrimoine : 9 611 955 € (- 1,2 %/ au BP 2008)

Le programme relatif aux actions culturelles est en légère baisse par rapport au BP 2008 (- **2,1 %**). Il est financé à hauteur de **7,5 M€**. Un soutien est apporté à des actions diverses pour **2,7 M€**, principalement centrées sur les lieux d'expressions culturelles et artistiques ainsi que sur le secteur socioculturel (**1,9 M€**). La politique départementale est aussi diffusée par l'intermédiaire de l'association Act'Art qui recevra une subvention de **1,6 M€** en 2009 pour mener à bien ses missions. Les collectivités territoriales sont invitées à passer des contrats d'objectifs avec le Département, dans le cadre du schéma départemental, pour les aider à promouvoir les enseignements artistiques ; **0,9 M€** est réservé à cet effet en 2009. Une dernière opération importante du programme qui doit être rappelée concerne le festival Depayz'Arts. Cette manifestation, très appréciée des Seine-et-marnais, sera reconduite en 2009 sur la partie nord du département et nécessite une inscription de **1,4 M€**. Rattachés aussi à ce secteur, les programmes relatifs à la conservation et à la diffusion du patrimoine mobilisent **2,1 M€**. Les plus significatifs concourent au fonctionnement des musées départementaux (**0,7 M€**), de la médiathèque (**0,5 M€**) mais aussi du Château de Blandy-les-Tours (**0,3 M€**).

Jeunesse et Sports : 7 117 179 € (+ 1,5 %/ au BP 2008)

Les actions menées en faveur de la pratique sportive se déclinent pour **4,6 M€**, essentiellement, en aides directes au fonctionnement des associations sportives civiles (**1,2 M€**), en contrats d'objectifs de haut niveau (**0,9 M€**), en soutien à la natation scolaire (**0,5 M€**) mais aussi en favorisant l'organisation de manifestations et de grands événements sportifs (**0,4 M€**).

Les actions en faveur de la jeunesse mobilisent **2,5 M€** en 2009. La moitié de ces crédits de paiement seront affectés aux centres d'accueil de loisirs. Les sommes restantes seront versées, sous forme de subventions, notamment, aux organismes de jeunesse et d'éducation populaire ou aux partenaires de l'opération « sacs ados ».

Eau et Environnement : 6 499 931 € (-2,0 %/ au BP 2008)

La part la plus importante de ce secteur revient au reversement au CAUE des recettes de la taxe perçue pour son compte en 2008 qui s'élèvent à **2,1 M€**. De plus les Espaces Naturels Sensibles mobilisent **2,5 M€** sur ce projet de BP. Cette somme permettra, principalement, d'attribuer des subventions favorisant l'entretien et l'animation des espaces naturels ou la concrétisation de

l'Atlas de la biodiversité. Bien que ce secteur mobilise moins de crédits de paiement qu'au BP 2008, il faut néanmoins rappeler qu'il prend dorénavant à sa charge les dépenses de fonctionnement du Laboratoire (0,5 M€).

Logement : 5 069 112 € (- 5,5 %/ au BP 2008)

70 % de cette inscription est alloué au Fonds de Solidarité Logement (3,5 M€) qui finance différents dispositifs : l'accès au logement, le maintien dans les lieux mais aussi les fonds énergie et eau mis en place en 2007. Les crédits restants correspondent à diverses subventions versées à nos partenaires mettant en œuvre des actions d'insertion par le logement tant en matière de maintien que d'accès au logement pour les jeunes en voie d'insertion sociale et professionnelle.

III. LES RECETTES

Les recettes réelles s'élèvent à **1 345,3 M€** (contre **1 308,1 M€** au BP 2008) dont **999,8 M€** pour la section de fonctionnement et **345,5 M€** en investissement, et sont en progression de **2,8 %**.

Les recettes d'investissement : 345,5 M€

Elles diminuent par rapport au budget primitif 2008 (**392,5 M€** soit - **12 %**). Elles se répartissent entre les recettes définitives (subventions, participations, recouvrement de créances) d'un montant de **75,4 M€** (en augmentation de **49,3 %** par rapport au Budget Primitif 2008), et les emprunts (pour investissement et restructuration de la dette) d'un montant de **270,2 M€** au BP 2009 contre **342 M€** au BP 2008.

- Recettes définitives : 75,4 M€

Crédits de paiement	BP 2008	BP 2009	% évolution
Fonds de compensation de la TVA	17 783 000	42 424 502	138,6%
Dotation globale d'équipement	1 000 000	1 800 000	80,0%
Dotation départementale d'équipement des collègues	6 860 763	6 885 943	0,4%
Autres subventions et participations	24 840 280	24 249 944	-2,4%
Recettes investissement définitives	50 484 043	75 360 389	49,3%

Dans le cadre du plan de relance, la loi de finances rectificative pour 2009 prévoit un double versement du fonds de compensation de la TVA en 2009 sur les dépenses éligibles de 2007 et de 2008, pour les collectivités qui s'engagent à augmenter leurs dépenses d'équipement en 2009 par rapport à la moyenne de ces dépenses réalisées entre 2004 et 2007. Le Département de Seine-et-Marne peut s'inscrire dans ce cadre puisque la moyenne de référence sur les dépenses d'équipement 2004 à 2007 est de 188,9 M€ alors que les crédits de paiement d'investissement prévus au BP 2009 sont de 231,5 M€. Un rapport spécifique vous est par ailleurs présenté à cette même séance pour proposer la signature d'une convention avec le Préfet, formalisant cet engagement. Ainsi, une recette exceptionnelle de **21 M€** peut être inscrite à ce projet de budget.

La dotation globale d'équipement progresse de BP à BP car la prévision est recalée sur les sommes perçues en 2008. Par contre la Dotation Départementale d'Equipement des Collèges, compensant les charges liées aux collègues, reste stable en 2009 par rapport au BP 2008.

Les autres recettes correspondent essentiellement à des subventions au titre des secteurs de la voirie (**15,4 M€**) des transports (**2,3 M€** dont **1,3 M€** pour le dispositif PAM 77). Des versements importants sont aussi attendus de la Région pour la construction des gendarmeries de Cély-en-Bière et de Donnemarie (**1,8 M€**) et pour nos infrastructures très haut débit (**0,8 M€** contre **5,3 M€** en 2008). Pour terminer, il faut rappeler qu'une recette de **1,9 M€** est inscrite en prévision des cessions qui sont envisagées sur 2009 et que la première inscription des produits des amendes de radars automatiques s'élève à **0,3 M€**.

- Les mouvements financiers : 270,2 M€

Les mouvements financiers inscrits au budget se décomposent d'une part du besoin budgétaire d'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget et d'autre part de mouvements financiers liés à des opérations de refinancement de la dette ou aux crédits revolving de la collectivité :

- une provision de refinancement dans le cadre d'éventuelles opérations de restructuration de dette (égale en dépenses et en recettes) : **25 M€**,
- les emprunts assortis d'une option de tirage et remboursement (montant égal en dépenses et en recettes) : **125 M€**
- enfin, et surtout l'emprunt d'équilibre du budget destiné au financement des dépenses d'équipement : **120,2 M€** contre **191,9 M€** au BP 2008 soit une diminution de **37,4 %**. Il s'agit d'une forte diminution, conforme aux orientations du débat d'orientations budgétaires et qui est atteint à hauteur de 50 % par la seule augmentation de l'épargne sur la section de fonctionnement, pour 29 % par le versement anticipé de TVA sur les dépenses de 2008 et pour le reste par la variation du volume des dépenses d'investissement et des autres recettes définitives d'investissement entre 2008 et 2009.

Les recettes de fonctionnement : 999,8 M€

Les recettes de fonctionnement augmentent de **9,2 %** par rapport au BP 2008 (**915,7 M€**).

Nature de recettes	BP 2008	BP 2009	% Evolution
Allocations compensatrices	10 234 300	9 000 885	-12,1%
DGF	157 157 000	158 169 741	0,6%
DGD	3 890 000	4 252 000	9,3%
FMDI	6 100 000	6 200 000	1,6%
Sous-total dotations et compensations Etat	177 381 300	177 622 626	0,1%
Allocation Personnalisée d'Autonomie	9 538 000	9 843 705	3,2%
MDPH	524 000	786 000	50,0%
Prestation Compensation du Handicap	9 367 000	9 712 648	3,7%
Sous-total participations CNSA	19 429 000	20 342 353	4,7%
Produit des 4 taxes	384 174 000	450 786 449	17,3%
Sous-total fiscalité directe	384 174 000	450 786 449	17,3%
Droits de mutation	168 000 000	158 000 000	-5,9%
Taxe additionnelle, droits de mutation	2 000 000	2 000 000	0,0%
Taxe sur l'électricité	11 000 000	12 000 000	9,1%
Taxe C.A.U.E	1 400 000	1 600 000	14,3%

Taxe départementale ENS	5 000 000	5 500 000	10,0%
Redevances des mines	1 500 000	1 500 000	0,0%
Taxe Intérieure Produits Pétroliers (financement RMI)	46 600 000	52 900 000	13,5%
Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance	58 313 000	68 266 000	17,1%
Taxe additionnelle à la taxe de séjour	460 000	550 000	19,6%
Sous-total fiscalité indirecte	294 273 000	302 316 000	2,7%
Autres recettes	40 429 116	48 721 021	20,5%
Total recettes fonctionnement	915 686 416	999 788 449	9,2%

Les dotations et compensations de l'Etat : 177,6 M€

Les allocations compensatrices diminuent globalement de **12,1 %**. Cette baisse est liée à l'intégration de nouvelles dotations dans l'enveloppe normée des dotations de l'Etat et notamment du F.C.T.V.A, les allocations compensatrices jouant dorénavant le rôle de variables d'ajustement. C'est donc d'un transfert de charges vers les collectivités territoriales dont il s'agit en réalité.

La D.G.F. n'augmente que de **0,6 %** en raison, d'une part, de la modification de ses critères d'évolution (disparition de la part PIB) et, d'autre part, des décisions du Comité des Finances Locales sur les modalités de répartition des trois enveloppes de la D.G.F.

La DGD résiduelle est destinée aux ajustements relatifs aux transferts de la précédente décentralisation. De BP à BP, son montant progresse de **9,3 %**. Après prise en compte du montant réel notifié pour 2008 et des ajustements prévisionnels 2008, l'évolution ressort à **3,2 %**.

Le Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion créé par l'Etat en 2006 est destiné à réduire temporairement l'écart de compensation du RMI. La répartition de ce fonds prend en compte l'écart entre la compensation et la dépense réelle des départements, le potentiel financier, le nombre d'allocataires ainsi que l'effort des départements dans le retour à l'emploi des allocataires. Il s'élevait à **5,8 M€** en 2006, à **6,1 M€** en 2007 et à **7 M€** en 2008. Prévu pour 3 ans, il a été reconduit en 2009. L'estimation 2009, basée sur la prévision 2008, s'élève à **6,2 M€**.

Les participations de la CNSA : 20,3 M€

Ces participations au financement des dépenses d' A.P.A., de P.C.H. et de la Maison Départementale des Personnes Handicapées progressent de **4,7 %** (soit + **0,9 M€**). La C.N.S.A. versera **9,8 M€** au titre de l'A.P.A. Ce montant couvrira **20,7 %** des dépenses concernées (**47,3 M€**) elles-mêmes en progression de **7,3 %**. L'augmentation constatée sur la partie P.C.H. est similaire à celle de l'A.P.A. (+ **3,7 %**) et s'élève à **9,7 M€**. Face aux besoins importants des M.D.P.H, la C.N.S.A. augmente fortement en 2009 le montant de ses participations. Ainsi, Le Département de Seine-et-Marne reversera intégralement à la M.D.P.H. **0,8 M€** (contre **0,5 M€** en 2008).

La fiscalité directe : 450,8 M€

La notification de nos bases fiscales laisse apparaître une progression significative, notamment en matière de taxe professionnelle où elle atteint **9,44 %**.

Les bases des taxes foncières et d'habitation progressent de façon plus modérée et bénéficient, notamment, d'un coefficient forfaitaire de revalorisation plus élevé en 2009 (**2,5 %**) qu'en 2008 (**1,6 %**).

L'inscription du produit fiscal est basée sur une progression des taux de fiscalité de **8,9 %**, de nos taux de taxes d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés non bâties. Pour la taxe

professionnelle je vous propose d'utiliser en sus de l'évolution 8,9%, la majoration spéciale de 0,42 %
Le produit global s'élèvera à **466 M€**.

Cette inscription tient compte de la réfaction résultant du plafonnement en fonction de la valeur ajoutée dont bénéficient les entreprises et mis à la charge des collectivités territoriales. Elle a également été calculée à partir des données des services fiscaux, soit une minoration du produit fiscal de **15,2 M€**, en très forte progression par rapport à 2008 en raison de l'augmentation du nombre d'entreprises pouvant bénéficier du plafonnement à la valeur ajoutée.

La fiscalité indirecte : 302,3 M€

S'agissant des droits de mutation, la prévision 2009 est basée sur l'évolution annuelle constatée du produit 2008 (soit une baisse de **5,4%**) portée à **6%** en raison de la conjoncture actuelle qui ne laisse pas prévoir de redressement sur l'année. Le montant prévisionnel inscrit en 2009 est donc de **160 M€** (taxe additionnelle comprise), contre 170 M€ au BP 2008.

De BP à BP, la taxe ENS progresse de **10 %**, la taxe CAUE augmente de **14,3%** de BP à BP. La taxe sur l'électricité connaît une légère hausse de **9,1 %**. En revanche, la redevance des mines reste stable. Les prévisions résultent de la prise en compte des produits perçus en 2008.

La TIPP augmente de **13,5%** en raison du versement d'une part supplémentaire résultant de la compensation relative à la mise en place du RSA à compter du 1^{er} juillet 2009. Précisons qu'à périmètre constant, le volume de TIPP reste stable depuis 2006, correspondant au droit à compensation définitif du Département, cette part étant peu dynamique.

Le montant total inscrit au titre de la TSCA connaît une augmentation plus modérée en 2009 (+ **17,1%**) qu'en 2008 (+ **58,9 %**), soit une recette de **68,3 M€** contre **58,3 M€** en 2008. Elle finance le S.D.I.S. à hauteur de **17 M€**. Elle compense également, à hauteur de **51,4 M€**, (chiffres correspondant à la notification des droits pour 2009), les charges transférées depuis 2005, à savoir l'achèvement du transfert des personnels TOS et la poursuite du transfert des personnels du ministère de l'équipement.

La taxe additionnelle à la taxe de séjour est proposée à **0,55 M€**, en légère augmentation par rapport à 2008 résultant des encaissements réels.

Les autres recettes : 48,7 M€

Les recouvrements sur les bénéficiaires de l'aide sociale (**25,3 M€**) représentent plus de **50 %** du montant total de la rubrique. Ils sont complétés principalement par la participation des familles au titre de la restauration et de l'hébergement (**3,4 M€**) et par la subvention reçue de la Région au titre du dispositif PAM 77 (**2,3 M€**). Cette dernière est essentielle dans la progression constatée de **8,3 M€**. Elle est complétée par les augmentations des revenus des immeubles relatifs aux gendarmeries (+ **1,9 M€**), de la garantie fiscale Disney (+ **0,7 M€**) et par l'inscription de la participation de la C.N.S.A. au titre de l'accord cadre de développement et de modernisation de l'aide à domicile déjà mentionné plus haut.

IV. L'EQUILIBRE GLOBAL ET LE NIVEAU DE VOTE

En mouvements réels, la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, se traduit par un excédent de **95,1 M€**, niveau très supérieur à celui du budget 2008 (**59,3 M€**).

Compte tenu des inscriptions pour ordre, retraçant comptablement cette épargne et son affectation, le projet de budget que je soumetts à votre approbation s'équilibre de la façon suivante :

Projet de BP 2009	DEPENSES	RECETTES
Investissement		
Mouvements réels	440 618 834,24	345 544 697,69
Mouvements d'ordre	6 955 604,00	102 029 740,55
Sous-total Investissement	447 574 438,24	447 574 438,24
Fonctionnement		
Mouvements réels	904 714 312,45	999 788 449,00
Mouvements d'ordre	102 029 740,55	6 955 604,00
Sous-total Fonctionnement	1 006 744 053,00	1 006 744 053,00
TOTAL GENERAL	1 454 318 491,24	1 454 318 491,24

Par ailleurs, je vous invite à fixer au chapitre budgétaire le niveau de vote des crédits, tant pour la section d'investissement, que pour la section de fonctionnement, sans spécialisation d'article.

Je vous rappelle qu'en application de votre délibération n° 10/09 du 23 juin 2003, le chapitre budgétaire est un chapitre par nature de dépenses ou de recettes. Vous en trouverez le détail dans le projet de délibération ci-joint.

Vous trouverez en **annexe 1** au projet de délibération l'état complet des subventions proposées au BP.

Enfin, je vous propose d'approuver les ouvertures d'autorisations de programmes et d'autorisations d'engagement figurant respectivement en **annexes 2 et 3** au projet de délibération. Je vous rappelle que les opérations qui les composent font l'objet de délibérations annexées aux différents rapports particuliers présentés par ailleurs.

Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier, et, si vous en êtes d'accord, d'adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

7/04 24

Dossier n° 7/04 des rapports soumis à la commission
n° 7 - Finances

Rapporteur : M
Commission n° 7 - Finances

Séance du 27 Mars 2009

OBJET : Projet de Budget Primitif pour l'exercice 2009 (Budget principal).

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu les articles L3311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales

Vu sa délibération 7/01 du 30 janvier 2009 prenant acte des orientations budgétaires pour 2009, présentées par le Président du Conseil général

Vu le rapport du Président du Conseil général

Vu l'avis de la Commission n° 7 - Finances

DECIDE

Article 1 : d'adopter le budget primitif du Département de Seine-et-Marne pour l'exercice 2009. Les crédits admis à ce budget primitif sont arrêtés et votés par chapitre budgétaire par nature, et sans spécialisation d'article, conformément au tableau ci-après (mouvements réels et mouvements d'ordre).

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAP	INTITULE	Dépenses	Recettes
10	Dotations, fonds divers et réserves		42 494 502,00
13	Subventions d'investissement		30 236 142,75
16	Emprunts et dettes assimilées	210 313 632,00	270 184 308,94
20	Immobilisations incorporelles	12 250 326,22	
204	Subventions d'équipement versées	78 527 532,52	
21	Immobilisations corporelles	18 243 902,75	
23	Immobilisations en cours	120 607 920,75	
27	Autres immobilisations financières	197 620,00	760 102,00
45	Opérations pour comptes de tiers	477 900,00	
040	Opérations d'ordre entre section	6 955 604,00	44 387 154,45
021	Virement de la section de fonctionnement (recettes)		57 642 586,10
024	Produit des cessions d'immobilisations		1 869 642,00
	TOTAL	447 574 438,24	447 574 438,24

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAP.	INTITULE	Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	62 845 472,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	202 234 070,00	
013	Atténuations de charges		425 190,00
014	Atténuations de produits	17 359 020,19	
015	Revenu minimum d'insertion	45 706 969,38	1 601 100,00
016	APA	47 300 000,00	10 143 705,00
017	RSA	39 000 000,00	
65	Autres charges de gestion courante	467 881 590,88	
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	481 600,00	
66	Charges financières	36 589 308,00	
67	Charges exceptionnelles	540 400,00	
042	Opérations d'ordre entre section	44 387 154,45	6 955 604,00
023	Virement à la section d'investissement	57 642 586,10	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		3 616 885,00
73	Impôts et taxes		302 316 000,00
731	Impositions directes		466 010 567,00
74	Dotations, subventions et participations		200 270 884,00
75	Autres produits de gestion courante		29 055 301,00
76	Produits financiers		448 355,00
77	Produits exceptionnels		1 124 580,00
	TOTAL	1 021 968 171,00	1 021 968 171,00

Article 2 : d'attribuer aux organismes mentionnés les subventions de fonctionnement du montant indiqué dans l'**annexe 1** de la présente délibération.

Article 3 : d'approuver l'ouverture des autorisations de programme telles que figurant dans l'**annexe 2** de la présente délibération.

Article 4 : d'approuver l'ouverture des autorisations d'engagement telles que figurant dans l'**annexe 3** de la présente délibération.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

